

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je suis reconnaissant au député de Gloucester et au groupe de travail qu'il a dirigé pour l'intérêt qu'ils ont suscité à ce sujet. Je crois pour ma part qu'il est important que le public canadien soit informé des recommandations du comité. Pour ce qui est du gouvernement, nous sommes évidemment fort contents d'avoir eu ce rapport. Nous l'avons mis à l'étude. Je m'en remets au ministre des Affaires extérieures pour répondre en ce qui a trait aux mesures futures du gouvernement, mais pour le moment je peux assurer le député que nous avons fait plus qu'augmenter les fonds disponibles pour l'aide internationale, comme l'a annoncé le ministre des Finances. J'ai eu plusieurs discussions avec le président de l'ACDI, M. Massé, et nous cherchons une orientation qui sera dans la ligne généralement recommandée par celle du groupe de travail du député.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PIPE-LINES DU NORD**

LE PROJET DE TRONÇON DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LE RÉGLEMENT DES REVENDICATIONS DE LA NATION DENE

**M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq):** Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au premier ministre. Il y a trois ans à peine, le juge Thomas Berger, qui a été nommé par le premier ministre, recommandait un moratoire de dix ans sur tout projet d'installation de pipe-line dans la vallée du Mackenzie afin que la nation Dene ait le temps de régler ses revendications territoriales avec le gouvernement fédéral. Pourtant, la commission d'évaluation et de révisions environnementales a recommandé, dans son rapport, de donner suite au projet de pipe-line dès l'année prochaine. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il respectera les recommandations de la nation Dene, du juge Berger et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin qu'aucun pipe-line ne soit approuvé tant que la situation des revendications territoriales n'aura pas été réglée dans la vallée du Mackenzie.

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Je pourrais répondre à la question du député, madame le Président. Il est vrai en effet que la commission d'évaluations et de révisions environnementales a émis de sérieuses réserves en ce qui concerne les risques que le pipe-line de Norman Wells présente pour l'environnement. L'Office national de l'énergie va certainement les étudier très attentivement. Quant à la décision d'aller ou non de l'avant, il est prématuré d'en parler pour le moment, car le député sait peut-être que l'Office national de l'Énergie se penche sur la question. Selon mes renseignements, il ne s'attend pas à pouvoir présenter ses conclusions avant 6 à 8 semaines. Le gouvernement pourra alors décider de mettre en œuvre ou non les

recommandations. Ce serait certainement prématuré pour le moment. D'après ce que nous savons, l'Office national de l'énergie pourrait ne pas approuver le projet.

**M. Ittinuar:** Je vais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Peut-il s'engager, au nom de son gouvernement, à régler les revendications territoriales avant la construction du pipe-line.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Madame le Président, j'espère et je crois que les chefs Dene, ainsi que la question des revendications pourra se régler très rapidement au cours de l'année à venir. M. Erasmus, le chef des Dene a dit qu'il serait prêt à rencontrer un négociateur. J'espère pouvoir le faire sous peu et qu'on pourra réaliser des progrès en ce qui concerne les revendications territoriales, quoi qu'il puisse advenir du projet de pipe-line de Norman Wells.

\* \* \*

● (1150)

**LA LOI SUR LA STATISTIQUE**

LE RECENSEMENT DÉCENNAL—LE RECRUTEMENT DES COMMISSAIRES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services en partie pour lui permettre de secouer des toiles d'araignée qui se tissent autour de lui pendant la période des questions. En réponse à une question que lui posait mon collègue, le député de Leeds-Grenville, au sujet du prochain recensement, le ministre a signalé que traditionnellement on choisissait les commissaires éventuels au recensement à partir de listes de candidats fournies par les députés ministériels et leurs représentants dans les localités.

Outre le fait qu'il serait assez difficile pour le ministre de consulter des députés ministériels représentant des circonscriptions à l'Ouest de Winnipeg, le ministre envisagerait-il de modifier cette ligne de conduite et de procéder de façon plus impartiale à la nomination des commissaires au recensement? Les Canadiens s'attendent à l'impartialité et ne veulent pas que les personnes affectées au recensement soient sans la moindre trace de couleur politique. Le ministre s'engagera-t-il à modifier la ligne de conduite?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Tout d'abord, madame le Président, je suis gré au député de sa sollicitude en voulant secouer, comme il le dit, des toiles d'araignée qui me couvrent. Je lui signale que la tradition qui sera suivie en ce qui concerne le prochain recensement allait être adoptée par mon prédécesseur immédiat. Je signale également que nous jugeons selon des critères très objectifs la compétence des personnes à embaucher.

**Une voix:** L'adhésion au parti libéral.